



COMMUNE DE FRANCAITROFF

Département de la MOSELLE
Arrondissement de CHATEAU-SALINS

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

séance ordinaire 07 décembre 2023, sous la présidence de M. Daniel CUFER, Maire.

Nombre de conseillers élus	15	Conseillers en fonction	14	Conseillers présents	12
Conseillers absents	2	Pouvoirs	0	Date convocation : 01/12/2023	

Présents : CHATEAU Jean-Claude, CHMIEL Jonathan, CORNELIUS Laurence, CUFER Daniel, DAMM François, FINICKEL Anne, GILLET Arnaud, JAYER Gérard, NAU Jonathan, QUODBACH Sandrine, SCHMITT Joël, SCHROEDER Corinne.

Absents excusés : MULLER Nadine

Absent : RAGNOTTI Nadine

ORDRE DU JOUR :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la réunion du 28/11/2023
- Décisions prises par le Maire depuis la séance du 28/11/2023, dans le cadre des délégations consenties par délibération du 13.07.2020
- **Recours à un crédit relais de 100 000 € « Avance sur FCTVA et subventions sur les travaux d'investissement de restructuration de la Rue de St-Avoid – Phase 3 »**
- **Budget communal : Décision modificative n°02/2023**
- **Travaux : restructuration de la rue de St-Avoid – Phase 3 – travaux paysagers**
- **Demande de subvention pour l'avant-projet : « Travaux d'amélioration du cadre de vie Placette Rue du Bourg & réfection de voirie communale en milieu rural »**
- Questions diverses...

Désignation du secrétaire de séance :

Le Conseil municipal désigne à l'unanimité **M. NAU Jonathan** comme secrétaire de séance.

Approbation du Procès-verbal de la séance précédente :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 28.11.2023.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS :

- ./.

N° DCM : 56/2023

Objet : Recours à un crédit relais de 100 000 € « Avance sur FCTVA et subventions sur les travaux d'investissement de restructuration de la Rue de St-Avoid – Phase 3 »

Classification : 7.3 emprunts

EXPOSE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3,

Vu le budget primitif 2023 de la commune,

Considérant les travaux d'investissement relatif à la restructuration de la Rue de St-Avoid – Phase 3.

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts et des crédits relais dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

Considérant la nécessité de recourir à un crédit relais d'un montant de 100 000 € correspondant à une avance sur FCTVA et subventions à percevoir.

Considérant que c'est à l'assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière,

Considérant l'offre de crédit relais ci-dessous :

Établissement	Montant du crédit relais	durée	Taux fixe	Frais de dossier	Remboursement
Crédit Mutuel	100 000 €	1 an	4,05 %	150 €	In fine par prélèvement SEPA auprès de notre Trésorerie et avec remboursement anticipé autorisé.
		2 ans	4,10 %	150 €	Intérêts payables à la fin de chaque trimestre civil

DECISION

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide

- **DECIDE** de contracter le crédit relais d'un montant de 100 000 € auprès du Crédit Mutuel sur une durée de 1 an avec un taux fixe de 4,05 %
- **AUTORISE** le maire à signer le contrat de prêt.

Votants :	12
Pour :	12
Contre :	0
Abstention :	0
A l'unanimité	

N° DCM : 57/2023

Objet : Budget communal : Décision modificative n°02/2023

Classification : 7.1 décisions budgétaires

EXPOSE

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de régler toutes les factures concernant les travaux de la Rue de St-Avoid avant la fin de l'année afin de pouvoir percevoir la subvention du Département.

Pour avoir suffisamment de trésorerie, la souscription d'un crédit relais d'un montant de 100 000 € s'avère nécessaire et par conséquent le budget communal peut être modifié par la décision modificative n°02/2023 (budget communal) ci-dessous :

IMPUTATION	Sec	OBJET	DEPENSES			RECETTES		
			CREDIT INSCRIT	MODIFICATION	NOUVEAU CREDIT	CREDIT INSCRIT	MODIFICATION	NOUVEAU CREDIT
16/1641	INV	emprunt				0,00	100 000,00	100 000,00
20/202	INV	Frais d'étude et élaboration doc.	0,00	2 100,00	2 100,00			
21/2151	INV	Réseaux de voirie	1 246 837,43	97 900,00	1 344 737,43			
		TOTAUX	1 246 837,43	100 000,00	1 346 837,43	0,00	100 000,00	100 000,00

DECISION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de modifier le budget primitif 2023 de la commune conformément à la décision modificative n°02/2023.

Votants :	12
Pour :	12
Contre :	0
Abstention :	0
A l'unanimité	

N° DCM : 58/2023

Objet : Travaux de restructuration de la rue de St-Avoid – Phase 3 – travaux paysagers

Classification : 1.1 Marchés publics

EXPOSE

M. le Maire présente aux membres du conseil municipal un devis de la société *C.R.P. de Francaltroff* correspondant aux travaux paysagers à effectuer dans le cadre des travaux de restructuration de la Rue de St-Avoid ;

Des travaux de plantations, de décorations paysagères ainsi que d'engazonnement sont prévus pour un montant total de 12 000 € HT soit 14 400 € TTC.

DECISION

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **ACCEPTÉ** d'effectuer les travaux susmentionnés ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer le devis avec la *Sté C.R.P. de Francaltroff* pour un montant de 12 000 € HT

Votants :	12
Pour :	12
Contre :	0
Abstention :	0
A l'unanimité	

N° DCM : 59/2023

Objet : Demande de Subvention pour l'avant-projet : « Travaux d'amélioration du cadre de vie Placette Rue du Bourg & réfection de voirie communale en milieu rural »

Classification : 7.5 Subventions

EXPOSE

M. le Maire présente aux membres du conseil municipal l'étude d'avant-projet concernant des Travaux d'amélioration du cadre de vie, Placette Rue du Bourg & réfection de voirie communale en milieu rural.

Cet avant-projet s'inscrit dans la continuité des investissements réalisés dans la thématique d'amélioration du cadre de vie par le développement des modes de déplacement doux, la gestion des eaux par infiltration, la végétalisation des espaces publics, les économies d'énergie en éclairage public et le développement de la vidéo protection pour la sécurité des habitants.

Le montant de cet avant-projet est estimé à 272 000 € HT

AMELIORATION DU CADRE DE VIE RUE DU BOURG / RUE DE DIEUZE, Tranche unique : RECAPITULATIF GLOBAL

n°	Désignation	H.T. €	T.V.A 20.0% €	T.T.C. €
	REFECTION DE LA VOIRIE EN MILIEU RURAL	105 190,00	21 038,00	126 228,00
	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE	97 760,00	19 552,00	117 312,00
	RENOVATION BASSE CONSOMMATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC	22 500,00	4 500,00	27 000,00
	SECURISATION DES ESPACES PUBLICS	7 000,00	1 400,00	8 400,00
	RESTRUCTURATION DU RESEAU D' ASSAINISSEMENT	24 550,00	4 910,00	29 460,00
	TOTAL AMELIORATION DU CADRE DE VIE RUE DU BOURG / RUE DE DIEUZE	257 000,00	51 400,00	308 400,00

RECAPITULATIF DE L'OPERATION

Désignation	H.T. €	T.V.A 20.0% €	T.T.C. €
MONTANT TOTAL DE TRAVAUX	257 000,00	51 400,00	308 400,00
MAITRISE D'ŒUVRE	15 000,00	3 000,00	18 000,00
MONTANT TOTAL DE L'OPERATION	272 000,00	54 400,00	326 400,00

Afin de savoir si cet avant- projet est réalisable, M. le Maire souhaite solliciter des subventions auprès de l'Etat, le Département, la Région et l'agence de l'Eau.

DECISION

Après s'être fait présenter le projet et après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **AUTORISE** M. le Maire à solliciter des subventions aux différents co-financeurs potentiels.

Votants :	12
Pour :	12
Contre :	0
Abstention :	0
A l'unanimité	

Aucun autre point n'étant soulevé, M. le Maire clôture la séance à 19 heures 15.

Le secrétaire de séance :

M. NAU Jonathan

